

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
 - En Exercice : 14
 - Qui ont pris part à la délibération : 13
- Date de la Convocation : 21/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Sept Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUSSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Didier JANSON ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Absents : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/43 : Décision modificative n°1 (budget assainissement – Amortissements)

M. le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de réaliser une décision modificative au budget assainissement sur les montants des amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 (budget assainissement) suivante :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 023 023 (ordre)		517,00 €
D F 042 6811 (ordre)	517,00 €	
R I 021 021 OPFI (ordre)		517,00 €
R I 040 28158 OPFI (ordre)	517,00 €	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

